



The Chemical Company

Arolle® + Solaram® 200



Qu'est ce que l'Arolle® + Solaram® 200 ?



C'est un bidon associatif avec 2 compartiments qui contient :

4 L de Arolle® et 1,5 L de Solaram® 200

67 g/l d'époxiconazole
+ 233 g/l de boscalid

200 g/l de pyraclostrobine

Comment l'utiliser ?

2 possibilités :

Nombre de Twin/ha

1 twin Arolle® + Solaram® 200 pour 4 ha
1 twin Arolle® + Solaram® 200 pour 5 ha

Dose produits/ha

Arolle®	+	Solaram® 200
1 l/ha	+	0,38 l/ha
0,8 l/ha	+	0,3 l/ha

La dose du twin Arolle® + Solaram® 200 pourra être raisonnée en fonction :

- des caractéristiques pédoclimatiques et parasitaires locales,
- des données parcellaires (sensibilité variétale, date de semis, pression maladies),
- des stratégies de traitement envisagées : traitement unique ou programmes.

Pourquoi la solution Arolle® + Solaram® 200 ?

Arolle® + Solaram® 200, c'est la puissance du F500 et de l'époxiconazole associée à l'innovation Boscalid :

- **3 substances actives, 3 modes d'action différents : Le Boscalid, un nouveau mode d'action** pour lutter notamment contre les septoriose, ainsi vous contribuez à une gestion durable de l'efficacité des fongicides.
- **Une longue durée d'action** : grâce à l'action combinée du Boscalid et du F500, Arolle®+Solaram® 200 protège plus longtemps le feuillage contre toutes les maladies, dont la septoriose et les rouilles.
- **Rapidité d'action du F500** (destruction des champignons en quelques minutes).
- **Curativité et endothérapie** combinée du F500 et de l'époxiconazole (détruit les pathogènes à l'intérieur des feuilles).
- **Association performante sur toutes les maladies foliaires des céréales** : avec Arolle®+Solaram® 200 vous profitez d'une solution au spectre extra-large sur blés, orge, triticale, seigle et avoine.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



The Chemical Company

Arolle® + Solaram® 200



Informations réglementaires

Arolle®

Autorisation de vente N° : 2060120

Composition : 233 g/l boscalid + 67 g/l époxiconazole

Formulation : suspension concentrée (SC)

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

Blés : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin verse
Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, piétin verse

Avoine : rouille couronnée, oïdium, piétin verse

Seigle : rhynchosporiose, rouille brune

Triticale : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verse

Dose autorisée : 1,5 l/ha

Classement :

Xn : Nocif

N : dangereux pour l'environnement

R40 : Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité

R63 : Risque possible pendant la grossesse et effets néfastes pour l'enfant

Zone de non traitement : 5 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée : 24 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 2 par saison

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| | 1 ► Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 2 ► Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 3 ► Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 4 ► Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 5 ► Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 6 ► Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. | <input checked="" type="checkbox"/> |

PENDANT L'APPLICATION

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| | 7 ► Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|---|-------------------------------------|

APRÈS L'APPLICATION

- | | | |
|--|--|-------------------------------------|
| | 8 ► Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 9 ► Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 10 ► Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® | <input checked="" type="checkbox"/> |

* Marque déposée de PANTEK France

Solaram® 200

Autorisation de vente N° : 2100151

Composition : 200 g/l pyraclostrobine (en mélange uniquement)

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

Blés : rouille brune, rouille jaune

Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine

Avoine : rouille couronnée

Seigle : rhynchosporiose, rouille brune

Triticale : rouille brune, rouille jaune

Dose autorisée : 1,1 l/ha

Classement :

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

R20/22 : Nocif par inhalation et ingestion

R38 : Irritant pour la peau

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Zone de non traitement : 20 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée : 48 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 1 à 2 par saison

Si stockage à des températures inférieures à 5°C, possibilité d'effets irréversibles

Solaram® 200 : Utilisation autorisée exclusivement en mélange (cf. réglementation sur les mélanges). Porter des gants et des vêtements de protection appropriés lors de l'ensemble des phases d'utilisation du produit. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour 2 applications par parcelle. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application par parcelle. Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lors de la manipulation des produits, gants en nitrile ou néoprène (EN 374), lunettes de sécurité, masque ou de mi-masque avec cartouche filtrante A2 P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Novembre 2010. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du **N°Azur BASF AGRO 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 134FCEFGE1110SUD

Retrouvez plus d'informations sur le site :
www.reperesfongicidescereales.fr

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	 N° Vert 0 800 887 887 ANSES, Bureau d'appel 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou www.adivalor.fr